



**Vals de
Saintonge**
Communauté

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES

**Programme d'amélioration de l'habitat
des Vals de Saintonge**
Bénéficiez d'aides publiques
pour vos travaux

**Permanences
sur RDV**

Le 1er mercredi du mois
Saint-Jean-d'Angély
9h30-12h30
Matha
14h-17h



crédit photo : Soliha, Ljubisa Damilovic

OPAH Vals de Saintonge
un programme d'aides publiques pour améliorer votre logement

Vous avez un projet
de rénovation
de votre logement ?



Contactez SOLiHA

05 46 07 49 99

charentemaritime-deuxsevres.soliha.fr

ville de
**Saint-Jean
d'Angély**

Agence
nationale
de l'habitat
Anah

**HABITER
MIEUX**
Rénover plus intelligemment,
tout un programme d'Etat



monprojet.anah.gouv.fr
Une aide en ligne qui change tout !


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Bénéficiez d'aides financières et d'un accompagnement gratuit

SoliHA vous accompagne

Définition du projet
Conseils techniques
Assistance
administrative

Vous souhaitez

Réduire votre consommation d'énergie
travaux d'isolation (murs, combles...), chauffage,
menuiseries...

Rénover un logement vétuste
votre logement est vacant, très dégradé, en voie de
dégradation importante

**Réaliser des travaux dans un logement pour
le louer** en centre-ville de Saint-Jean-d'Angély,
sous réserve de conventionnement du logement

Exemples de travaux :



Subventions
Reste à charge

Propriétaire occupant

Travaux : 11 500 € TTC

isolation des combles
remplacement des menuiseries
installation d'une VMC

5 400 € (Aides Anah + Vals de Saintonge Communauté)
6 100 €



Subventions
Reste à charge

Propriétaire bailleur

un logement T3 en loyer conventionné Anah

Travaux : 66 000 € TTC

Redistribution des pièces existantes, mise
aux normes électriques, isolation, chauffage

29 500 € (Aides Anah + Ville de St-Jean-d'Angély)
36 500 €

- Votre logement a plus de 15 ans
- Ne pas avoir commencé les travaux
- Etre propriétaire occupant ou mettre en location son logement en centre-ville de Saint-Jean-d'Angély
- Vos ressources (ou celles de vos locataires) respectent certains plafonds

Conditions d'éligibilité

Pour toute demande d'aide, il est nécessaire de créer un compte en ligne
sur le site monprojet.anah.gouv.fr